

**DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**ARRONDISSEMENT DE
ST JULIEN-EN-GENEVOIS**

**Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE**

OBJET :

**TCSP ANNEMASSE-
BONNE : ACQUISTION
FONCIERE 35 rte
Taninges**

N° CS2025-AOM-25

Nombre de délégués
titulaires en Exercice : 14

Nombre de délégués
Présents : 9
Pouvoirs : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 18 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre
à 12h15, le Comité Syndical Collège-AOM,
dûment convoqué, s'est réuni à Annemasse
sous la présidence de Monsieur Christian
DUPESSEY, Président,

Convocation du : 10 décembre 2025

Secrétaire de séance : Julien BOUCHET

Membres présents :

• **Délégués titulaires :**

**M. Christian DUPESSEY – M. Julien
BOUCHET - M. Gabriel DOUBLET - M. Denis
MAIRE - Mme Pauline PLAGNAT-
CANTOREGGI - Mme Carole VINCENT - Mme
Nadine JACQUIER - M. Bernard BOCCARD**

• **Délégués suppléants :**

**M. Laurent DUPAIN suppléant de M. Pierre-
Jean CRASTES**

• **Délégués représentés :**

• **Délégués excusés :**

**M. Florent BENOÎT - M. Jean-Luc SOULAT –
M. Pierre-Jean CRASTES - M. Patrick
ANTOINE - M. Yves CHEMINAL - M. Michel
MERMIN**

**TCSP ANNEMASSE-BONNE : ACQUISITION FONCIERE 35 route
de Taninges**

Le projet mené par le Pôle Métropolitain du Genevois Français, dit TCSP ANNEMASSE-BONNE consiste en la création d'aménagements de la voirie pour la réalisation d'une ligne de transport en commun en site propre entre les communes d'Annemasse et de Bonne. Ce projet permettra d'améliorer le cadencement, les temps de parcours (vitesse commerciale) et la régularité des bus

par l'aménagement de voies réservées et de priorité aux feux. La mise en accessibilité des arrêts améliorera également l'accessibilité et le confort pour l'ensemble des usagers.

Dans le cadre de ce projet, le pôle métropolitain du genevois français doit acquérir un bien, propriété de la Société civile immobilière de construction vente dénommée la BOHEME.

La communauté d'Agglomération Annemasse les Voirons a fait part à la SCICV LA BOHEME de sa volonté de mettre en place des transports en commun sur des voiries dédiées uniquement à cet usage. Pour se faire, il a été proposé d'acquérir dans un ENSEMBLE IMMOBILIER situé à **VETRAZ-MONTHOUX (HAUTE-SAVOIE) (74100), 35 Route de Taninges** et figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
A	437	35 route de Taninges	00 ha 12 a 29 ca
A	790	35 route de Taninges	00 ha 02 a 58 ca
A	1450	35 route de Taninges	00 ha 04 a 50 ca

Les lots de copropriété suivants :

Lot numéro trois (3)

Une cave située à l'angle Nord-Ouest du rez-de-chaussée du bâtiment.

Et les huit millièmes (8 /1000 èmes) des parties communes générales.

Lot numéro quatre (4)

Un appartement occupant la quasi totalité du rez-de-chaussée du bâtiment.

Et les quatre cent quarante-huit millièmes (448 /1000 èmes) des parties communes générales.

Lot numéro neuf (9)

Un emplacement de parking extérieur portant le numéro P7 au plan général.

Et les trois millièmes (3 /1000 èmes) des parties communes générales.

Lot numéro dix (10)

Un emplacement de parking extérieur portant le numéro P8 au plan général.

Et les trois millièmes (3 /1000 èmes) des parties communes générales.

Lot numéro quinze (15)

Un emplacement de parking extérieur portant le numéro P6 au plan général.

Et les cinq millièmes (5 /1000 èmes) des parties communes générales.

Par un avis en date du 24 avril 2024, le Pôle d'évaluation domanial a estimé le prix de la cession à 516.000€

Il est demandé au conseil syndical de se prononcer sur l'acquisition des lots ci-dessus désignés, situées sur la commune de VETRAZ-MONTHOUX, pour le prix de 516.000€. Les frais d'actes seront à la charge du pôle métropolitain.

Le projet de promesse demeure annexé aux présentes pour information.

Le Comité syndical collège-AOM, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE D'ACQUERIR** les lots ci-dessus désignés pour une valeur de CINQ CENT SEIZE MILLE EUROS (516.000,00€)
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les actes et conventions nécessaires à l'application de la présente délibération,
- **IMPUTE** la dépense sur le crédit ouvert à cet effet au Budget annexe AOM du Genevois français, destination TCSP, article 2115.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 19 décembre 2025

Publié ou notifié le 19 décembre 2025

Le Secrétaire de séance

Julien BOUCHET

Le Président,

Christian DUPESSEY



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.